



# Le service national universel dans l'Eure en juin 2019

## *Propos recueillis*

L'Eure a été retenu comme douze autres départements pour la mise en place du service universel national. Explications de Gabriel Attal, secrétaire d'État en charge du dossier.

Gabriel Attal a été nommé en octobre 2018, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer. Le benjamin du gouvernement a hérité du dossier de service national universel. À lui désormais de donner corps à l'un des engagements de campagne du candidat Emmanuel Macron. Qu'est-ce qui a motivé ce service national universel ?

Le service national universel répond à trois objectifs. Le premier est de créer un moment de mixité sociale et de cohésion sur un territoire... Un temps de rencontre de la jeunesse au service de la République. Le deuxième consiste à donner aux jeunes une formation à la gestion des risques, aux premiers secours mais aussi aux éco gestes. Enfin il est nécessaire de lever les freins à l'engagement. À savoir donner de son temps pour une cause commune. Quand on s'engage, on grandit. Comment ce service national universel fonctionnera-t-il ? La première phase sera obligatoire. Elle durera un mois, sous la forme de deux fois quinze jours. La première quinzaine sera une période de cohésion centrée sur la mixité. Elle s'effectuera en internat. Des modules de formations aux risques

ou aux éco gestes seront alors abordés. Des bilans seront aussi effectués (culture générale dont le niveau de français, mais aussi la connaissance des institutions et les valeurs de la République). La santé sera aussi prise en compte. Durant la 2e quinzaine, ils seront plus en internat. Ils accompliront des missions d'intérêt général, soit dans le milieu associatif, soit sous l'uniforme.

Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. ©Hervé H

Et la seconde phase ? L'engagement minimum sera alors de trois mois. Cela pourra être par exemple un service sanitaire pour des jeunes qui se destinent à ce genre de carrière. Ou bien la réserve dans l'armée. Ou encore le milieu associatif. Qui est concerné par ce dispositif ? Environ 800 000 jeunes chaque année. La première phase s'effectuera à l'âge de 16 ans. La seconde à 18 ans. Quand le service national universel sera-t-il instauré ? Une période de test débutera en juin 2019. Elle concernera 200 jeunes issus de treize départements métropolitains et d'outre mer. Soit un département par grandes régions. Ensuite nous intégrerons les premières cohortes dès 2020. Dans quelles structures ces jeunes seront-ils hébergés ? Plusieurs solutions sont envisagées. Il peut s'agir d'internat dans des

établissements scolaires. Mais aussi dans d'autres institutions y compris militaires... ou encore des modes d'hébergements touristiques.

L'Eure figure parmi les départements pilotes pour la Normandie. Pourquoi ce choix ? L'Eure est un des départements représentatifs en termes de diversité, rural urbain mais aussi de mixité sociale. Et puis des élus comme le ministre Sébastien Lecornu se sont mobilisés à ce sujet.

L'instauration de ce service national universel a un coût. Quel est-il ? Oui cela représente un coût. Mais c'est aussi un investissement. Le chiffre exact n'est pas encore arrêté. Il le sera à l'issue de la phase de test. Ce qui est certain par exemple c'est que cela coûtera moins cher à la collectivité que la prise en charge actuelle d'un jeune décrocheur qui est estimée à 200 000 €.

Le port de signes ostentatoires, religieux notamment, dans le cadre de ce service national universel a donné lieu à un début de polémique récemment. Où en êtes-vous sur ce sujet ?

Nous nous référons à la loi sur la laïcité à ce sujet. ■